

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE RENDU N°2016/05 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE

L'an deux mil seize, le vendredi 16 septembre à VINGT HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

Date de Convocation : 08 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 11 Nombre de Votants : 11

Étaient présents : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoint, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Chantal MERLE, Daniel BOURGEON, Christophe BORDE, Ludovic DAVID, Stéphane MURE et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Nathalie KRZEMINSKI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

1°) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

APPROUVE le compte-rendu de la précédente séance en date du 24 JUIN 2016, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

2°) – TRAVAUX MAIRIE:

Le Maire informe le Conseil que la région a renvoyé un accusé de réception concernant le dossier de subvention transmis (le dossier étant complet). La commune peut d'ores et déjà commencer les travaux, mais sans garantie d'obtention de la subvention. Aucune autre notification de subvention n'a été reçue par la Commune à ce jour. Nous attendrons les réponses du département et de la région pour décider si nous lançons les travaux,

3°) - COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire présente au Conseil le dossier relatif à la fusion des Communautés de Communes et demande au Conseil de se prononcer sur la modification statutaire relative à l'actualisation des statuts :

Le Conseil approuve la modification des statuts, tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil Communautaire :

Les Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace,
- Actions de développement économique,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

4°) - TAXE DE SEJOUR

Le Maire informe le Conseil, que compte tenu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, les résidents saisonniers qui ne sont pas domiciliés dans la Commune ou n'y possèdent pas une résidence pour laquelle ils paieraient la taxe d'habitation sont redevables de la taxe de séjour.

Le Maire propose donc la tarification suivante :

- meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement
- chambres d'hôtes 0,75 € par nuitée et par personne
- terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles ou tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : 0,20 € par nuitée et par personne.

5°) - REMERCIEMENTS SUBVENTION:

Le Maire fait part des lettres de remerciements qu'il a reçues pour les subventions.

6°) - RODP

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'augmentation de la RODP (Redevance d'occupation du domaine public pour EDF et France Télécom)

7°) - QUESTIONS DIVERSES :

1 - CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Elle aura lieu le 11 novembre à 11 heures,

2 - REPAS DES ANCIENS :

Il est prévu le 11 novembre, à partir de 12h00 ; des devis seront demandés à divers traiteurs. Il est ouvert aux personnes de la Commune à partir de 70 ans.

3 - INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES :

Elles devront avoir lieu jusqu'au 31 décembre pour les nouveaux arrivants dans la Commune.

4 - ENQUETE INSEE :

Une enquête INSEE est prévue du 19 septembre 2016 au 16 septembre 2017 sur la consommation et le budget des ménages appelée « **BUDGET DE FAMILLE** ».

Quelques familles de la commune seront sollicitées pour cette enquête. Une liste d'enquêteurs a été communiquée en Mairie, en cas de doute demander la carte de l'enquêteur et se renseigner en Mairie,

5 - RIFSEP:

Madame RISSO présente au Conseil les nouvelles dispositions du régime indemnitaire - RIFSEP-
Le Conseil Municipal décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire – RIFSEP - pour l'employée communale. La décision sera prise après approbation du projet de délibération par le Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6 - COTISATIONS DIF (Droit Individuel à la Formation) ELUS :

Le Maire informe le Conseil de la mise en place d'une cotisation de 1%, sur l'indemnité des élus pour financer le Droit Individuel à la Formation.

7 - ORDURES MENAGERES :

Une poubelle a été cassée aux Bruyères et sera réparée ou changée.

Un bac supplémentaire sera rajouté au camping pour être utilisé pendant la saison estivale.

Le Conseil fixe les permanences du samedi.

Prochaine réunion prévue le 04 novembre.

La séance est close à 22h45.

La Secrétaire de séance,

Nathalie KRZEMINSKI

Le Maire,

Louis ACCARY

**Pour les nouveaux habitants :
INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE
à effectuer en Mairie jusqu'au 31 décembre.**

Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
